

Islande

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Islande compte 41 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, y compris la Convention nordique multilatérale conclue avec le Danemark, les Îles Féroé, la Finlande, la Norvège et la Suède (la « Convention nordique »)⁸³. Vingt-neuf de ces conventions, y compris la Convention nordique, sont conformes au standard minimum.

L'Islande a signé l'IM en 2017, et déposé son instrument de ratification le 26 septembre 2019. L'IM est entré en vigueur pour l'Islande le 1^{er} janvier 2020. Le 14 décembre 2021, l'Islande a formulé une notification supplémentaire afin d'élargir la liste des conventions qui seront couvertes par l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Islande n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne et le Groenland aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ces deux conventions.

L'Islande met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁸⁴.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Islande.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Islande

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Albanie	Oui, IM		COP
2	Allemagne	Non	Non	
3	Autriche	Non	Non	
4	Barbade	Oui, IM		COP
5	Belgique	Oui, IM		COP
6	Canada	Oui, IM		COP
7	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
8	Chypre*	Oui, IM		COP
9	Corée	Oui, IM		COP
10	Croatie	Oui, IM		COP

⁸³ Voir la convention multilatérale conclue par le Danemark, la Finlande, les Îles Féroé, l'Islande, la Norvège et la Suède tendant : à éviter la double imposition concernant les impôts sur le revenu et la fortune (1996, 1997, 2008 et 2018).

⁸⁴ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Islande choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). En vertu de l'article 7(7)(a) de l'IM, l'Islande applique également une règle LOB simplifiée (article 7(8 à 13) de l'IM) dans ses conventions conclues avec des partenaires conventionnels ayant opté pour une règle LOB simplifiée.

11	Espagne	Non	Oui, IM	COP
12	Estonie	Non	Oui, IM	COP
13	États-Unis	Non	Non	LOB détaillée
14	Fédération de Russie	Oui, IM		COP + LOB
15	France	Oui, IM		COP
16	Géorgie	Oui, IM		COP
17	Grèce	Oui, IM		COP
18	Groenland	Non	Non	
19	Hongrie	Oui, IM		COP
20	Inde	Oui, IM		COP + LOB
21	Irlande	Oui, IM		COP
22	Italie	Non	Oui, IM	COP
23	Japon	Oui, autres		COP + LOB
24	Lettonie	Oui, IM		COP
25	Lichtenstein	Oui, autres		COP
26	Lituanie	Oui, IM		COP
27	Luxembourg	Oui, IM		COP
28	Malte	Oui, IM		COP
29	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
30	Partenaires conventionnels membres de la Convention nordique (Danemark, Îles Féroé, Finlande, Norvège, Suède).	Oui, autres		COP
31	Pays-Bas	Oui, IM		COP
32	Pologne	Oui, IM		COP
33	Portugal	Oui, IM		COP
34	République slovaque	Oui, IM		COP + LOB
35	République tchèque	Oui, IM		COP
36	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
37	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
38	Slovénie	Oui, IM		COP
39	Suisse	Non	Oui, IM	COP
40	Ukraine	Oui, IM		COP
41	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Islande », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/6d792c29-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.